



Communiqué de presse :

Le Rectorat refuse la transparence dans l'utilisation des budgets !

Les opérations de carte scolaire suscitent de vives réactions dans la communauté éducative avec notamment la « création imposée » de postes de Pôle d'Appui à la Scolarisation dont chacun.e peine à comprendre l'intérêt pour les élèves. En effet, aucune aide directe n'est prévue en direction des élèves, la spécialisation des enseignant.es n'est pas requise.

De plus, ces postes, imposés sur les moyens 1^{er} degré public, ont fait l'objet d'une publication avant même la consultation de la communauté éducative lors des instances de carte scolaire dédiée, le recrutement des personnels pour occuper ces postes a été lancé avant même la clôture des cartes scolaires départementales.

C'est dans ce contexte que nos organisations ont déposé une alerte sociale avec la volonté de faire le clair sur l'utilisation des budgets de l'Académie. En l'occurrence, il s'agissait notamment de demander à l'autorité académique de faire la transparence sur les budgets opérationnels de programme mobilisés (139, 140, 141, 214 ?) pour financer des emplois « de structure » qui profitent à la fois aux premier et second degrés publics mais aussi privés.

Nous nous sommes heurtés à un refus catégorique et infondé en droit de l'autorité académique.

« Quand il y a du flou, c'est qu'il y a un loup ! »

En effet, Madame la Secrétaire Générale Adjointe a refusé d'aborder le point mentionné relatif aux budgets dans l'alerte sociale.

Face à ce déni de dialogue social, nos organisations ont quitté la salle et ont fait le choix d'alerter Madame la Rectrice, les Préfets de l'Académie ainsi que les parlementaires.

A défaut, de pouvoir engager de nouveau un dialogue avec l'autorité académique, nos organisations seront contraintes de saisir la Chambre Régionale des comptes et la Direction des Affaires Financières afin que ces institutions apportent un éclairage sur l'utilisation des budgets dans l'Académie.

En effet, sauf erreur de notre part, l'ensemble des emplois de référents de scolarisation, de référents MDPH, de PIAL, de PAS... sont pris sur les BOP (Budget Opérationnel de Programme) publics, et quasi exclusivement sur le BOP 140 (1^{er} degré public) alors même qu'ils interviennent dans le public comme dans le privé. Il nous semble opportun que l'enseignement privé, sur ses budgets propres, paie sa juste part.

Nos organisations sont engagées pour une juste utilisation des deniers publics et pour permettre à l'école publique de bénéficier de l'intégralité des budgets qui lui sont alloués : il s'agit là d'un enjeu démocratique majeur qui ne peut être traité par le mépris que nous avons reçu ce jour.

Nous invitons toutes les organisations (syndicales, politiques, associatives...) qui le souhaitent et qui partagent nos convictions pour le développement d'un Service Public et Laïque d'Éducation Nationale à nous rejoindre dans cette légitime démarche : **il est hors de question que les budgets alloués à l'enseignement public finance, d'une manière ou d'une autre, l'entre-soi (social, religieux...) et le séparatisme que produit la cohabitation de l'enseignement public avec l'enseignement privé sous contrat.**

« Chaque euro alloué à l'enseignement public doit bénéficier à l'enseignement public »

à Limoges, le 19 avril 2026

Contacts :

- Fabrice Couégnas CGT Educ'Action : 06.74.19.39.72
- Ségolène Auclair FSU-SNUipp23 : 06.30.17.47.53
- Nathalie SIEG FSU-SNUipp 19 : 06.62.40.19.55